

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



Le Pays Noir célèbre les droits humains et de l'enfant

Articles | Cahiers > Des droits... pour petits et grands humains

Le 6 octobre 2019 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Auteur : **Lydia Magnoni**

0.

L'an dernier, le Pays Noir se mobilisait à l'occasion du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Cette année encore et jusqu'au 10 décembre, le Pays noir célèbre les droits humains . Avec une attention particulière pour les droits des enfants : la convention internationale des droits de l'enfant fête ses 30 ans.

Le Pays Noir célèbre les droits humains et de l'enfant rassemble une quinzaine de partenaires (institutions, villes et communes, associations, citoyens) autour du thème des droits humains.

L'objectif principal est de promouvoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) pour que chacun et chacune la fasse sienne : Mieux on connaît ses droits, mieux on les défend : ses droits et ceux des autres.

Un accent particulier est mis sur la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée il y a 30 ans.

Déjà en 2018

2018 marquait les 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Sous l'impulsion d'Amnesty international de Belgique francophone et du Centre Régional d'Intégration de Charleroi, une vingtaine d'associations du Pays Noir s'étaient réunies pour marquer le coup !

Entre octobre et décembre 2018, ces associations ont proposé une série d'activités : soirées musicales, expositions, performances, projections, conférences-débats, rédaction de cartes de soutien, signature de pétitions. Une marche aux flambeaux rassemblant 200 participants pour les droits humains, le 10 décembre (jour anniversaire de la DUDH) a clôturé cette série d'actions.

En 2019, les droits humains et de l'enfant

Dès janvier 2019, les associations partenaires décidaient de reconduire le collectif « Le Pays Noir célèbre les droits humains » en liant les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Adoptée en 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant a pour but de reconnaître et de protéger les droits spécifiques aux enfants. C'est le premier texte international qui reconnaît explicitement que les enfants ont des droits. Cette Convention est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire. Elle s'applique dans l'ensemble des États

du monde sauf les États-Unis, la Somalie et le Soudan du Sud. Aucun autre traité international relatif aux droits de l'homme n'a suscité un tel consensus parmi les nations du monde.

Retrouvez les activités prévues sur la [page Facebook de l'événement](#)
